

# PME : COÛTS DE LA RÉGLEMENTATION

## FAITS SAILLANTS – QUÉBEC, CANADA (2014 ET 2017)

### Coûts totaux pour les entreprises, par province

**Tableau 1 : Coût total de la réglementation par province, en 2014 et en 2017 (en millions de dollars de 2017)**

	2014	2017
Colombie-Britannique	5 369 \$	5 327 \$
Alberta	4 793 \$	4 464 \$
Saskatchewan	1 158 \$	1 136 \$
Manitoba	1 266 \$	1 186 \$
Ontario	15 322 \$	15 084 \$
Québec	8 411 \$	6 894 \$
Nouveau-Brunswick	660 \$	661 \$
Nouvelle-Écosse	865 \$	808 \$
Île-du-Prince-Édouard	139 \$	142 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	517 \$	451 \$
<b>Canada</b>	<b>38 500 \$</b>	<b>36 153 \$</b>

Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

Remarques : Les données de l'Île-du-Prince-Édouard sont fondées sur les moyennes nationales pour les éléments de coût, étant donné la petite taille de l'échantillon.

### Coûts par employé

**Tableau 2 : Coûts\* au Canada et au Québec, par taille d'entreprise (en dollars constants de 2017)**

Nombre d'employés	Canada, coûts par employé		Québec, coûts par employé	
	2014	2017	2014	2017
Moins de 5	6 949 \$	6 744 \$	7 505 \$	6 109 \$
5 – 19	3 765 \$	3 489 \$	3 693 \$	2 996 \$
20 – 49	2 770 \$	2 549 \$	2 707 \$	2 072 \$
50 – 99	1 892 \$	1 711 \$	1 455 \$	1 254 \$
100 ou plus	1 520 \$	1 253 \$	1 520 \$**	1 253 \$**
TOUTES ENTR.	2 940 \$	2 644 \$	2 781 \$	2 275 \$

Sources : Canada = Rapport 2018 sur la paperasserie, Québec = données internes non publiées.

Remarques : \* Somme des coûts de la réglementation pour les niveaux de gouvernement municipal, provincial et fédéral.

\*\* La taille de l'échantillon diminuant pour les plus grandes entreprises, les chiffres de la dernière catégorie au Québec ont été estimés en utilisant les données pour l'ensemble du Canada.

## Heures moyennes consacrées par année aux formalités administratives et réglementaires

**Tableau 3 : Heures moyennes consacrées chaque année à la réglementation, par employé, selon la taille de l'entreprise**

Nombre d'employés	Canada, heures par employé*		Québec, heures par employé*	
	2014	2017	2014	2017
Moins de 5	185	178	190	163
5 - 19	88	82	83	69
20 - 49	51	47	51	37
50 - 99	26	25	17	18
100 ou plus	19	20	19**	20**
TOUTES ENTR.	60	56	54	47

Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

Remarques : \* Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

\*\* La taille de l'échantillon diminuant pour les plus grandes entreprises, les chiffres de la dernière catégorie au Québec ont été estimés en utilisant les données pour l'ensemble du Canada.

## Autres données

### **De combien, en pourcentage, les gouvernements pourraient-ils réduire le fardeau administratif de votre entreprise sans mettre en péril l'intérêt public?**

- Selon les PME du Canada : 29 %
- Selon les PME du Québec : 22 %

### **D'accord ou pas : « Trop souvent, le gouvernement crée des règlements qui tiennent davantage compte des grandes entreprises que des petites. »**

- Selon les PME du Canada : 87 % d'accord avec l'énoncé
- Selon les PME du Québec : 78 % d'accord avec l'énoncé

Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

## Méthodologie

**Remarque** : La méthodologie complète est décrite dans la note de recherche de janvier 2018 de la FCEI intitulée *La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes*.

Calcul des coûts : (1) Charges salariales, (2) Honoraires professionnels, (3) Dépenses requises pour de l'équipement spécial, des rénovations, etc., (4) Pertes dues aux retards administratifs.

Les sondages sur la réglementation de la FCEI ont été menés :

- De juin à juillet 2014. Au total, 8 867 propriétaires de PME au Canada y ont participé, ce qui correspond à une marge d'erreur de 1,04 %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur correspondante au Québec (n = 1 302) est de 2,7 %, 19 fois sur 20.
- De juin à septembre 2017. Au total, 7 823 propriétaires de PME au Canada y ont participé, ce qui correspond à une marge d'erreur de 1,1 %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur correspondante au Québec (n = 1 154) est de 2,9 %, 19 fois sur 20.